

**Relevé de décisions
du conseil d'administration de la Fédération Châtaigneraie Limousine
Réunion du jeudi 23 octobre 2025**

Le conseil d'administration s'est réuni le jeudi 23 octobre 2025 à 18h30 à la mairie de Nexon – salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Éric DUPONT, Président.

Membres titulaires

Représentants des communautés de communes (14)

M. René ARNAUD, Vice-Président de la communauté de communes du Val de Vienne et maire d'Aixe-sur-Vienne, Secrétaire de la Fédération Châtaigneraie Limousine
M. Philippe BARRY, Président de la communauté de communes du Val de Vienne et maire de St-Priest-sous-Aixe
Mme Florence BELAIR, Conseillère communautaire à la communauté de communes Pays de Nexon Monts de Châlus et maire de Les Cars
Mme Céline BOYARD, Conseillère communautaire à la communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix et adjointe au maire de La Meyze
M. Patrick DARY, Président de la communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix et conseiller municipal à St-Yrieix-la-Perche
Mme Christine DE NEUVILLE, Vice-Présidente de la communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne et maire de Vicq-sur-Breuilh
M. Emmanuel DEXET, Président de la communauté de communes Pays de Nexon - Monts de Châlus et maire de Bussière-Galant
M. Marc DITLECADET, Président de la communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne et maire de St-Germain-les-Belles
M. Éric DUPONT, Conseiller communautaire à la communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne et adjoint au maire de Château-Chervix, Président de la Fédération Châtaigneraie Limousine
M. Fabrice GERVILLE-REACHE, Vice-Président de la communauté de communes Pays de Nexon - Monts de Châlus et maire de Nexon, Trésorier de la Fédération Châtaigneraie Limousine
Mme Jacqueline LHOMME-LEOMENT, Conseillère communautaire à la communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne et maire de St-Genest-sur-Roselle
Mme Marie-Madeleine LORIN, Conseillère communautaire à la communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix et adjointe au maire de Ladignac-le-Long
M. Serge MEYER, Vice-Président de la communauté de communes du Val de Vienne et conseiller municipal à Aixe-sur-Vienne
M. Guy MONTET, Vice-Président de la communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne et maire de Meuzac

Représentants du conseil de développement (4)

M. Jean-Luc CELERIER
M. Daniel FAUCHER, Vice-Président de la Fédération Châtaigneraie Limousine
M. Sébastien FISSOT
Mme Isabelle LAVAUD

Membres associés (1)

Mme Monique PLAZZI, Vice-Présidente du Conseil départemental de la Haute-Vienne

Animateurs (3)

Mme Emmanuelle BONNET, Chargée de mission à la Fédération Châtaigneraie Limousine
M. Jérôme CHINN, Directeur-adjoint de la Fédération Châtaigneraie Limousine
Mme Isabelle DUMAS, Directrice de la Fédération Châtaigneraie Limousine

Personnes excusées

M. Jean-Claude-LEBLOIS, Président du Conseil départemental de la Haute-Vienne, représenté par Mme PLAZZI
M. Jean LE GOFF, Vice-Président du Parc naturel régional Périgord-Limousin
M. Stéphane NUQ, Directeur départemental des territoires de la Haute-Vienne
M. François PESNEAU, Préfet de la Haute-Vienne
M. Philippe SUDRAT, Vice-Président de la communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix et maire de Coussac-Bonneval
Mme Sandra VIRANTIN, Conseillère communautaire à la communauté de communes du Val de Vienne et conseillère municipale à St-Priest-sous-Aixe

Nombre de membres titulaires en exercice : 25

Titulaires présents : 18 Pouvoirs : 0

Secrétaire de séance : Mme Christine DE NEUVILLE

Le quorum étant respecté, la séance est ouverte à 18h35.

M. le Président propose d'ajouter, en 4^{ème} position à l'ordre du jour, un point relatif à la trésorerie de notre association et au renouvellement d'un découvert autorisé auprès de notre banque. Il ajoute que l'ordre du jour ainsi modifié serait le suivant :

- I. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- II. Renouvellement de la gouvernance
- III. Engagement d'un DLA (Dispositif Local d'Accompagnement)
- IV. Trésorerie : renouvellement d'un découvert autorisé auprès de la banque
- V. Point sur les démarches territoriales thématiques (ESS - Economie Sociale et Solidaire, inclusion et accessibilisation, mobilités)
- VI. Point sur le programme local de fonds européens 2023-2027
- VII. Questions diverses

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration approuvent l'ordre du jour ainsi modifié.

I. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

M. le Président propose la désignation d'un(e) secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration désignent Mme Christine DE NEUVILLE comme secrétaire de séance.

II. Renouvellement de la gouvernance

M. le Président fait état des éléments suivants.

Le renouvellement des instances décisionnelles de notre association est calqué sur le renouvellement des exécutifs communaux.

Suite aux prochaines élections municipales, les nouveaux conseillers de nos 4 communautés de communes membres désigneront leurs représentants au sein de nos instances décisionnelles.

En parallèle, une procédure de désignation de représentants socioprofessionnels doit être menée par le conseil de développement (cf. article 11 des statuts de notre association). Ces représentants, au nombre de 4 minimum et de 8 maximum, ne doivent pas exercer une fonction de conseiller communautaire sur le territoire. Un appel à candidatures pourrait être lancé en mars prochain pour rejoindre le conseil de développement de notre association.

M. le Président invite les communautés de communes à désigner le plus tôt possible leurs représentants :

- aux instances décisionnelles (assemblée générale et conseil d'administration) de notre association ;
- au comité de pilotage de notre programme local de fonds européens.

III. Engagement d'un DLA (Dispositif Local d'Accompagnement)

M. le Président fait état des éléments suivants.

Par délibération du 17 avril 2025, le conseil d'administration de notre association a validé l'engagement d'un DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) pour un appui à la réflexion sur l'avenir de la structure.

Pour mémoire, le DLA est un dispositif public qui permet aux associations employeuses, structures d'insertion par l'activité économique et autres entreprises d'utilité sociale de bénéficier gracieusement d'un accompagnement sur mesure par un prestataire (4 jours d'intervention en règle générale) afin de développer leurs activités, de les aider à se consolider et à créer ou pérenniser des emplois.

Un contact a été pris avec BGE Limousin, gestionnaire du dispositif en Haute-Vienne. L'étape suivante était la réalisation d'un diagnostic partagé avec pour objectifs :

- de bénéficier d'un regard extérieur sur l'organisation interne, la gestion, les activités, la gouvernance, l'emploi, etc. ;
- d'identifier les leviers et/ou les freins éventuels ainsi que les besoins d'accompagnement, pour mettre en œuvre ses projets ;
- d'avoir une lecture commune et partagée de la situation de la structure et de ses enjeux ;
- d'être une aide à la décision pour engager un plan d'accompagnement à long terme.

Ce diagnostic partagé a fait l'objet d'échanges lors d'une réunion du bureau de notre association, le 12 juin dernier. A cette occasion, ont été collectées des informations sur les thèmes suivants : partenaires / activités / ressources clés, propositions de valeurs, projets, outils de pilotage, communication, publics, structures de coûts, structures de revenus, richesses humaines, gouvernance.

A l'issue des échanges, l'animateur du DLA a transmis à notre association un diagnostic précisant la situation de notre structure et ses besoins d'accompagnement. Ce document a servi de cahier des charges pour consulter des prestataires (date limite de remise des offres fixée le 15/09/2025). Deux offres ont été déposées. Il revenait à la Fédération Châtaigneraie Limousine de les analyser et de sélectionner le prestataire chargé de l'accompagner.

Après consultation du bureau de notre association, le cabinet SETSO, basé près de Cahors avec une antenne à Limoges, a été retenu.

Cette prestation devrait se dérouler de novembre 2025 à début 2026.

M. le Président indique qu'une réunion de lancement est prévue le jeudi 27 novembre 2025, de 9h30 à 12h00 à la mairie de Nexon. Il souligne l'importance que les membres du Bureau soient présents ou représentés.

M. Philippe BARRY indique qu'il sera absent à cette réunion de lancement. Il ajoute qu'il sera représenté par MM. René ARNAUD et Serge MEYER.

M. Patrick DARY signale qu'il ne pourra pas être présent.

IV. Trésorerie : renouvellement d'un découvert autorisé auprès de la banque

M. le Président donne la parole à M. Fabrice GERVILLE-REACHE. Ce dernier fait état des éléments suivants.

Fin 2024, pour couvrir des problèmes de trésorerie liés à des retards de notification / versement de subventions, la Fédération Châtaigneraie Limousine a obtenu, auprès de France Active Nouvelle-Aquitaine, un prêt de 80 000 € à titre gracieux. Le remboursement de cet emprunt débutera en décembre prochain et s'étalera sur 6 mois. Par ailleurs, pour l'année 2024, notre association bénéficie d'une autorisation de découvert d'un montant de 40 000 €, auprès de sa banque, la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin.

Le 13 octobre dernier, un point technique a eu lieu entre notre association et France Active. Notre situation financière nous permet d'effectuer le remboursement de l'emprunt, dès décembre prochain comme prévu. A ce jour, notre prévisionnel de trésorerie 2025 montre que nous devrions terminer l'année avec un niveau de trésorerie estimé entre 120 000 € et 130 000 €. Le prévisionnel de trésorerie 2026 ne fait pas apparaître de problèmes de trésorerie si nous optimisons les délais de reversement des avances

remboursables consenties par la Région Nouvelle-Aquitaine pour pallier les retards sur les aides européennes relatives à l'animation générale du programme européen local. Toutefois, par mesure de précaution, compte tenu du contexte général actuel d'incertitudes et d'un éventuel décalage dans le temps du versement des cotisations intercommunales (cf. élections municipales), il est proposé de solliciter auprès de notre banque le renouvellement d'un découvert autorisé. Son montant sera fonction des discussions avec le conseiller bancaire au vu d'un examen approfondi de notre situation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration valident la demande de renouvellement d'un découvert autorisé auprès de notre banque, la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin, étant entendu que son montant sera arrêté en fonction d'un examen approfondi de notre situation par notre conseiller bancaire.

V. Point sur les démarches territoriales thématiques (ESS - Economie Sociale et Solidaire, inclusion et accessibilisation, mobilités)

En préambule, M. le Président remercie les élus référents thématiques pour leur mobilisation et leur travail.

1. ESS (Economie Sociale et Solidaire)

M. le Président cède la parole à Mme Isabelle DUMAS.

Rencontres exprESS

L'an dernier, à l'occasion du mois de l'ESS, notre association a organisé un nouveau format de rencontres, les exprESS pour faire découvrir des initiatives « inspirantes » en Châtaigneraie Limousine ayant toutes en commun de relever de l'ESS. Ces rencontres avaient pour objectifs de :

- donner de la visibilité à des structures de l'ESS du territoire ;
- contribuer à faire du lien entre les acteurs du territoire ;
- sensibiliser à l'ESS et stimuler l'intérêt pour ce mode d'entreprendre.

En 2024, les exprESS ont mis en avant 5 initiatives locales et ont rassemblé 26 participants.

Une nouvelle édition de ces rencontres est en cours d'organisation pour le mois de l'ESS. Elle aura lieu le 20 novembre prochain à La Meyze et mettra en lumière 5 associations locales : « Gym et danse » et « Harpamaëlle » (Aixe-sur-Vienne), « Les Crins de Babaud » (St-Priest-Ligoure), RESPIR (St-Yrieix-la-Perche), Permatrek (basée en Corrèze avec un rayonnement sur l'ex-Limousin).

Financement de l'ingénierie

Depuis le 1^{er} juillet 2024, la Fédération Châtaigneraie Limousine est labellisée « Guid'Asso - accompagnement généraliste » par l'Etat, ce qui lui permet :

- de valoriser les missions d'accueil, d'information et de suivi de la vie associative qu'elle effectue au titre de l'ESS et l'innovation sociale ;
- d'intégrer un réseau d'échanges de connaissances et de pratiques.

L'Etat – SDJES (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports) disposait d'un poste dit FONJEP (Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire) « Guid'Asso » à affecter cette année, avec un démarrage rétroactif au 1^{er} janvier 2025. Il correspondait à une aide de 7 164 € par an sur 3 ans, potentiellement renouvelable 2 fois ; étant précisé que cette aide était exclusivement réservée aux associations labellisées « Guid'Asso » (niveau information ou accompagnement).

L'Etat a proposé à notre association de déposer un dossier de demande d'aide FONJEP « Guid'Asso » avant le 20 juin 2025, dans le cadre de son poste à mi-temps lié à l'ESS et l'innovation sociale.

Par délibération du 12 juin 2025, le bureau de notre association a approuvé la sollicitation d'une aide FONJEP « Guid'Asso » pour notre mission « ESS et innovation sociale ».

Par courrier du 18 septembre 2025, la Fédération Châtaigneraie Limousine a obtenu une réponse positive à sa demande, avec l'attribution, pour 3 ans, d'une aide financière de 7 164 € par an.

PTCE (Pôle Territorial de Coopération Economique)

En juillet 2024, la Fédération Châtaigneraie Limousine a été labellisée PTCE (Pôle Territorial de Coopération Economique) émergent par le secrétariat d'Etat chargé de l'économie sociale, solidaire et responsable. Pour mémoire : sur un territoire donné, le PTCE a pour objet de favoriser la coopération et la mutualisation entre des acteurs d'horizons divers (collectivités locales, entreprises de l'ESS, entreprises conventionnelles, organismes de formation, etc.) avec l'ambition de faire émerger ou consolider des projets économiques s'inscrivant dans les valeurs de l'ESS.

En septembre 2024, elle a organisé une réunion avec les acteurs locaux sur le projet de PTCE. La candidature à l'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) « PTCE émergent » (phase 1) ayant été déposée dans des délais contraints, il s'agissait de revenir sur la notion de PTCE et de présenter les grandes lignes de la candidature. Cette réunion était avant tout informative (27 participants).

En avril 2025, elle a réuni des représentants d'une part, de l'écosystème d'accompagnement de l'ESS et d'autre part, de structures ESS du territoire pour imaginer une réunion participative sur la coopération territoriale.

Le 25 septembre 2025 à St-Yrieix-la-Perche, elle a organisé une demi-journée dédiée à la coopération territoriale. Cet évènement avait pour objectifs de :

- tisser des liens entre les acteurs du territoire ;
- partager une culture commune de la coopération ;
- favoriser les synergies et faire émerger des envies ou des besoins partagés ;
- repartir avec des idées concrètes, des envies d'agir.

Comme évoqué lors du conseil d'administration du 17 avril 2025, un prestataire a été recruté pour l'animation de cette demi-journée, sachant que le dossier de financement européen de l'animation ESS 2025-2026 intégrait des dépenses de prestation.

Cette rencontre a rassemblé 60 personnes d'horizons divers (structures ESS du territoire, chaîne d'accompagnement et du financement, institutions, collectivités, etc.). Elle a permis de favoriser l'interconnaissance entre acteurs locaux et de faire émerger une volonté partagée de poursuivre la dynamique engagée. Elle a fait l'objet d'un article dans la presse locale.

Un comité de pilotage est en cours de constitution pour imaginer les prochaines étapes.

Un AMI « Financement » a été lancé par l'Etat le 02 octobre dernier, à destination des PTCE émergents. Ouvert pour 1 mois, il soutiendra entre 5 à 10 lauréats (de 30 000 € à 80 000 € par projet lauréat). Pour mémoire, il existe 209 PTCE dits émergents à l'échelle nationale, à des stades d'avancement très différents.

Le PTCE Châtaigneraie Limousine en est à ses prémices et n'a pas la maturité suffisante pour répondre à cet AMI « Financement ». Il pourrait se donner l'objectif de répondre à un prochain AMI dans un an, ce qui suppose d'avoir d'ici-là :

- une gouvernance définie et opérationnelle ;
- plusieurs actions concrètes et temps de rencontres ;
- l'engagement d'un projet clé de coopération territoriale.

Pour atteindre cet objectif, la Fédération Châtaigneraie Limousine pourrait solliciter un tiers afin d'accompagner le comité de pilotage sur :

- la stratégie pour poursuivre la dynamique territoriale naissante : équilibre à trouver entre la poursuite de l'interconnaissance entre acteurs locaux et la nécessité d'engager de premières actions concrètes pour donner corps à la coopération territoriale ;
- les étapes clés pour structurer une coopération territoriale.

Dans un premier temps, elle pourrait demander un appui gracieux à l'ADI (Agence de Développement et d'Innovation) Nouvelle-Aquitaine puis dans un second temps, recourir à une prestation payante (compter de l'ordre d'environ 1 000 € par jour). Il est à noter que les dépenses de prestations pourraient être intégrées à la demande de financement européen pour l'animation ESS 2025-2026.

Mme Jacqueline LHOMME-LEOMENT souligne la mobilisation des acteurs du territoire et l'envie exprimée de poursuivre l'interconnaissance, lors de la réunion du 25 septembre dernier.

M. Serge MEYER regrette qu'il n'y ait pas eu davantage d'élus présents à cette réunion.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration valident une enveloppe de 4 000 € pour le recours à un prestataire afin d'accompagner la structuration d'un PTCE en Châtaigneraie Limousine ; étant précisé que cette dépense pourrait être intégrée à la demande de financement européen pour l'animation ESS 2025-2026.

2. Inclusion et accessibilisation

M. le Président donne la parole à Mme Emmanuelle BONNET.

Comité de pilotage de la démarche

Sous l'égide de M. René ARNAUD, élu référent, le comité de pilotage de la démarche « Inclusion et accessibilité » a réuni 22 participants le 20 mai 2025 à la Maison de l'Or au Chalard. Il a fait l'objet d'un rendu dans la presse locale.

La réunion a démarré avec une présentation de la démarche inclusive de l'association « Chalard Initiatives » en faveur de la prise en compte du handicap depuis 5 ans à la Maison de l'Or. Elle s'est poursuivie avec notamment des points d'avancement sur les actions : le label « Tourisme et Handicap », l'enrichissement de la ressourcerie documentaire en ligne, le retour d'enquête de besoins des professionnels dans la perspective du nouveau plan de formation.

Relance du label « Tourisme et Handicap »

Par délibération du 17 avril 2025, le conseil d'administration de notre association a validé la signature d'une convention de partenariat avec la SPL (Société Publique Locale) « Terres de Limousin » pour contribuer à la relance du label d'Etat « Tourisme et Handicap » en Haute-Vienne.

A ce jour, 12 prestations / 10 structures ont fait l'objet d'audits pour une candidature au label (dont 6 en Châtaigneraie Limousine). 1 hébergement à Châlus a été labellisé pour les 4 handicaps.

Outre la visite et le rapport d'audit, plusieurs de ces structures classées ERP (Etablissement Recevant du Public) 5^{ème} catégorie nécessitent un accompagnement technique pour atteindre les critères manquants (petits travaux, installation de matériel et équipements d'alarmes sonores et flash lumineux, etc.).

Nouveau programme de formation

Par délibération du 17 avril 2025, le conseil d'administration a validé le projet de programme de formation et son plan de financement prévisionnel pour faciliter la connaissance, l'accès, l'inclusion des publics en situation de handicap. En référence aux réalisations précédentes intervenues en 2019-2020 et 2023, ce programme proposera plusieurs cycles et sessions de formation. Il se réalisera sur plus de deux exercices budgétaires. Une éventuelle participation financière des bénéficiaires reste en débat.

Compte-tenu des restrictions et contraintes budgétaires, la Fédération Châtaigneraie Limousine a exploré d'autres pistes de financements en complément des fonds européens pour mener cette action :

- réponse à un appel à projets national lancé par le fonds de dotation OMNIS, validée par notre conseil d'administration le 17 avril dernier. Après une pré-sélection, notre candidature n'a finalement pas été retenue ;
 - réponse à un appel à projets régional sur les mutations associatives. Elle a été constituée dans des délais contraints du fait d'une prise de connaissance tardive de cet appel à projets. Elle a été déposée avec l'aval du Président, sachant qu'il s'agissait d'une déclinaison du programme de formation avec des sessions destinées aux associations.
- Le projet a ainsi pour ambition de favoriser des projets associatifs inclusifs en Châtaigneraie Limousine. Il vise à :
- o sensibiliser et former les associations à l'inclusion et l'égalité ;
 - o renforcer les capacités des associations en matière de communication universelle face aux enjeux de mixité (valides – handicapés) et d'égalité ;
 - o faciliter la mise en réseau des associations et d'autres acteurs du territoire pour encourager les synergies, l'entraide voire les mutualisations.

Le projet, prévu sur 18 mois (du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2027), intègre :

- o des actions collectives de sensibilisation et de formation ;
- o de l'accompagnement individuel ;
- o de la mise en réseau et valorisation (étape transversale).

Son plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Montant estimé en TTC	Ressources	Montant sollicité
Dépenses de personnel (0,1 ETP sur 18 mois)	10 300 €	Région Nouvelle-Aquitaine	15 250 €
Recours à un.e stagiaire	1 400 €	Fonds européens territorialisés (Leader - FEADER)	9 150 €
Prestations (*)	18 800 €	Auto-financement	6 100 €
TOTAL	30 500 €		TOTAL 30 500 €

* Les prestations incluent les coûts suivants : formation - sensibilisation (11 200 €), réalisation d'une vidéo témoin (3 500 €), repas (2 600 €), éductour (1 500 €).

La force de ce projet est d'être d'une part, sur un sujet précurseur et d'autre part, à la croisée entre les missions « ESS et innovation sociale » et « Inclusion et accessibilisation » de notre association.

L'instruction a d'ailleurs mis en évidence le caractère novateur de notre projet à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine. Notre dossier sera examiné par les élus régionaux lors de la commission permanente du 17 novembre prochain. Compte tenu de l'enveloppe de crédits disponibles (250 000 €) et du nombre de dossiers (27 pour une demande d'environ 400 000 €) sur cet appel à projets, les services de la Région pourraient nous demander d'en réduire la voilure.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration :

- valident le projet de parcours d'accompagnement pour une approche inclusive des projets associatifs en Châtaigneraie Limousine et son plan de financement prévisionnel ;
- autorisent le Président à :
 - o solliciter les soutiens financiers nécessaires à la réalisation du projet,
 - o entreprendre toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents relatifs à la présente décision ;
- approuvent le principe d'une participation financière des bénéficiaires des sessions de formation, hors associations.

Financement de l'ingénierie

Dans le cadre de notre contrat de territoire avec la Région Nouvelle-Aquitaine, notre association a bénéficié d'un financement sur le poste « Inclusion et accessibilisation » (0,5 ETP) en 2023 et 2024. Celui-ci n'a pas été reconduit en 2025.

En mars dernier, lors du comité de pilotage de ce contrat, il a été acté que la feuille de route de ce poste soit retravaillée avec le pôle DATAR et la direction du tourisme de la Région pour l'année 2026 en vue d'un éventuel financement régional.

Le 23 septembre dernier, une rencontre technique a eu lieu entre notre association et le pôle DATAR de la Région. Notre association doit proposer une fiche de poste et une feuille de route retravaillées sur ce poste. A ce stade, il n'y a aucune assurance que la Région puisse augmenter son financement de l'ingénierie de la Châtaigneraie Limousine, ni que le poste proposé s'inscrive dans les orientations financières.

3. Mobilités

COM (Contrat Opérationnel de Mobilité)

M. le Président donne la parole à M. Fabrice GERVILLE-REACHE. Ce dernier fait état des éléments suivants.

Le territoire de la Châtaigneraie Limousine dispose d'un Contrat Opérationnel de Mobilité (COM) avec la Région Nouvelle-Aquitaine depuis l'an dernier. Pour mémoire, la feuille de route du contrat comprend 6 actions :

- n°1 : développer la pratique du covoiturage à l'échelle du bassin de mobilité de la Châtaigneraie Limousine ;
- n°2 : expérimenter une ligne de covoiturage dynamique à l'échelle de la communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne ;
- n°3 : expérimenter un service de location de vélos sur la communauté de communes Pays de Néon - Monts de Châlus ;
- n°4 : engager une réflexion sur un déploiement de stationnement vélos sur le bassin de mobilité ;
- n°5 : engager la réflexion sur l'usage et l'aménagement des gares au sein du bassin de mobilité ;
- n°6 : s'inscrire dans le plan de déploiement de bornes de recharge électriques opéré par le SEHV (Syndicat Energies Haute-Vienne).

Un comité de pilotage annuel de suivi du COM s'est tenu le 18 juin 2025 pour passer en revue les actualités / avancements des actions inscrites à ce contrat. De nouveaux éléments nécessitent la rédaction d'un avenant n°1 au COM pour modifier la feuille de route opérationnelle :

- action n°1 : engagement des communautés de communes à utiliser le dispositif de covoiturage « Covoit'Modalis » ;
- nouvelle action : étudier la mise en place d'une navette régulière ou Transport A la Demande (TAD) sur la communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix. Celle-ci souhaite mener une étude de faisabilité en sollicitant le bureau d'études Tecurbis, recruté par la Région dans le cadre d'un accord-cadre à bons de commande ;
- autre nouvelle action : étudier la mise en place d'un service de location de VAE (Vélo à Assistance Electrique) sur la communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration :

- **valident le projet d'avenant n°1 au Contrat Opérationnel de Mobilité (COM) Châtaigneraie Limousine ;**
- **autorisent le Président à signer cet avenant n°1 et tout document relatif au présent dossier.**

M. le Président évoque l'AMI lancé par l'association « Véli-Vélo » sur les modes actifs.

MM. Patrick DARY et Marc DITLECADET indiquent que leurs deux communautés de communes se sont positionnées sur cet AMI.

Service de location solidaire - Plateforme mobilité 87

M. le Président cède la parole à Mme Isabelle DUMAS. Celle-ci fait état des éléments suivants.

Pour mémoire, la Fédération Châtaigneraie Limousine anime un service de location de véhicules à prix réduits, à destination des publics vulnérables, sur son périmètre et celui des territoires intercommunaux Ouest Limousin et Porte Océane du Limousin.

En 2025, notre association a réadhéré à l'association Mob'In Nouvelle-Aquitaine (réseau régional d'acteurs autour de la mobilité inclusive et durable), qui a renouvelé sa gouvernance et structuré son projet associatif.

Elle s'implique dans un groupe de travail de cette association pour une démarche collective de mobilisation de mécénat¹ pour la période 2026-2027. Elle souhaite en effet trouver de nouvelles ressources financières tant pour le fonctionnement de son service que pour le renouvellement de son parc de scooters, dans un contexte global incertain sur les financements.

Cette année, le service fait face à de nombreuses pannes de scooters thermiques, entraînant non seulement des coûts de réparation mais aussi des coûts de dépannage. La question de la compétence technique se pose aussi pour la réparation, dans le cas de certaines pannes. Afin de renouveler son parc vieillissant de scooters, de s'orienter vers l'écomobilité et de diminuer les frais d'entretien du parc, notre association pourrait acquérir 4 scooters électriques neufs (coût unitaire estimatif d'environ 3 400 € TTC) et pour ce faire, solliciter du mécénat à hauteur de 12 000 €.

Elle pourrait aussi envisager l'achat d'une nouvelle voiture électrique sans permis d'occasion (avec 2 ans d'ancienneté et moins de 10 000 km), de type Citroën AMI (pour un budget d'environ 5 000 € TTC maximum contre environ 9 000 € TTC en neuf).

Le budget prévisionnel de fonctionnement du service s'établirait entre 65 000 € et 70 000 € par an en 2026 et 2027. Une demande de mécénat pourrait être formulée à hauteur de 30 000 € pour la période 2026-2027. Cela permettrait à notre association d'être moins dépendante des fonds européens FSE+ et de moins fragiliser sa trésorerie (le prochain appel à projets FSE+ ne devrait pas sortir avant la fin du 1^{er} semestre 2026, avec une rétroactivité au 1^{er} janvier 2026).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration :

- valident la recherche de nouvelles ressources financières dans le cadre d'une démarche collective de mécénat avec l'association Mob'In Nouvelle-Aquitaine au profit de son service de location solidaire de véhicules pour la période 2026-2027 ;
- autorisent le Président à évaluer et solliciter un soutien financier du service dans le cadre de cette démarche collective ;
- valident l'acquisition de 4 scooters électriques, étant entendu que l'achat de 2 de ces scooters est conditionné par l'obtention de mécénat ;
- décident de différer l'achat d'une deuxième voiture électrique sans permis à fin 2026 voire début 2027 ;
- autorisent le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents relatifs à la présente décision.

M. Patrick DARY évoque l'entreprise E-dons qui peut mobiliser des entreprises pour financer des projets associatifs (même si les associations ne disposent de la reconnaissance d'intérêt général).

¹ Certaines fondations peuvent intervenir même si l'association n'est pas reconnue d'intérêt général (démarche en cours – cf. point relatif aux questions diverses).

VI. Point sur le programme local de fonds européens 2023-2027

1. Programme 2023-2027

M. le Président cède la parole à M. Jérôme CHINN.

1. Programme 2023-2027

Le rythme de programmation des dossiers s'accélère. 13 opérations ont obtenu un engagement de crédits qui représentent 545 000 € et 28% de notre enveloppe.

Les projections de consommation qui prennent en compte les projets ayant reçu un avis favorable de la part du comité de pilotage indiquent un taux de programmation à plus de 75%, sous réserve de la complétude des dossiers et d'une instruction en phase avec les crédits sollicités.

Les fiches actions 1, 2 et 4 sont d'ores et déjà en tension. Sans perspective d'abondement de l'enveloppe, des transferts entre actions devront être opérés prochainement pour optimiser la gestion des crédits.

Outre la poursuite de l'accompagnement de projets et de l'aide au montage de dossiers, le second semestre se caractérise par l'assistance à la constitution des premières demandes de paiement.

2. Programme 2028-2034

M. le Président soumet aux membres du conseil d'administration la motion suivante.

Vu :

- le projet de Cadre Financier Pluriannuel présenté par la Commission européenne en juillet 2025 pour la période 2028-2034 ;

Considérant :

- la réussite des différentes générations de programmes LEADER déployées sur le territoire ;
- le rôle déterminant des programmes DLAL (Développement Local par les Acteurs Locaux) / LEADER dans le développement de nos ruralités de par les principes de gouvernance locale et partagée, d'approche ascendante, d'enveloppe pluriannuelle et d'ingénierie dédiées ;
- les retombées des programmes territorialisés pour l'Union européenne en termes de visibilité et d'image auprès des citoyens ;
- l'opérationnalité du partenariat avec l'Autorité de gestion régionale avec qui les territoires ont créé un écosystème efficient et dont la remise en cause provoquerait des retards de mise en œuvre opérationnelle considérables ;
- l'absence de condition d'affectation de crédits sur les programmes territoriaux de type DLAL / LEADER dans le projet de règlement inhérent au cadre financier pluriannuel 2028-2034 ;

Le Conseil d'administration tient à défendre la démarche DLAL / LEADER et :

- rappelle l'importance des politiques de développement rural et de l'approche DLAL dans le contexte des transitions numériques, sociales et environnementales ;
- soutient une régionalisation telle que pratiquée aujourd'hui dans un souci de continuité, de proximité et d'adaptation optimale à l'échelon local ;
- souhaite la mention d'une garantie budgétaire dédiée au DLAL, sans contrainte thématique, dans le règlement du pilier 1 du cadre financier pluriannuel 2028-2034 et demande un quota budgétaire ad hoc au sein du futur « Plan de partenariat national et régional » décliné pour la France.

Cette motion sera communiquée à destination :

- de la Présidente de la Commission européenne et des chefs de délégation français des groupes parlementaires européens ;
- du Préfet de Région ;

- du Préfet de Département ;
- du Président de Région et de la conseillère régionale déléguée à l'Europe ;
- du Président de Département ;
- du député et des sénateurs liés au périmètre de la Châtaigneraie Limousine ;
- des EPCI et communes du territoire ;
- de l'association « Leader France », de l'ANPP (Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration :

- **valident la motion telle que présentée ;**
- **autorisent le Président à signer le courrier de diffusion de cette motion.**

VII. Questions diverses

M. le Président évoque les points suivants.

1. Rescrit fiscal « mécénat »

Par délibération du 17 avril 2025, le conseil d'administration a validé que notre association dépose une demande de recrit fiscal « mécénat ». Il s'agit pour notre association d'interroger l'administration fiscale sur son éligibilité au mécénat, c'est-à-dire sur son habilitation à recevoir des dons manuels non soumis aux droits d'enregistrement et à délivrer des reçus fiscaux. Ce recrit permettra à notre association de savoir si elle est ou non reconnue d'intérêt général.

Après vérification par notre expert-comptable, la demande a été déposée le 02 octobre dernier.

2. Venue de M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Limoges

M. le Sous-Préfet a souhaité aller à la rencontre de notre association pour mieux en comprendre les rôles et le fonctionnement. Sa venue est programmée le vendredi 14 novembre après-midi, à partir de 14h30.

En l'absence d'autres questions diverses, la séance est clôturée à 20h05.

De ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.
Fait à Nexon, le 17 décembre 2025.

Le Président,
M. Éric DUPONT

**FÉDÉRATION
CHÂTAIGNERAIE LIMOUSINE**
6 Place de l'église
87800 NEXON

